

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium nitrate

FDS-nombre : 000000020907

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Selon l'article 14 (4) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : nitrate de potassium

No.-CAS : 7757-79-1

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119488224-35

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact : PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Matières solides comburantes Catégorie 3
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

2.3. Autres dangers

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|----------------------|---|--------------------------|---------------|-----------|
| nitrate de potassium | 7757-79-1 01-2119488224-35 231-818-8 | Ox. Sol. 3; H272 | 100 % | |

3.2. Mélanges

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement
En cas d'incendie, le produit entretient la combustion.

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Éviter la peau sans protection
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Tenir à l'écart des matières combustibles. Le produit lui-même ne brûle pas.

Mesures d'hygiène:
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Ne pas respirer les poussières.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'ordre technique

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Type de Filtre recommandé:

P1

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des particules

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|--|---|---|
| (a) État physique | : | solide |
| (b) Couleur | : | incolore |
| (c) Odeur | : | inodore |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | 335 °C à 1.013 hPa |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : | Non applicable Décomposition |
| (f) Inflammabilité | : | Ce produit n'est pas inflammable. |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : | Limite d'explosivité, inférieure Non applicable |
| | : | Limite d'explosivité, supérieure Non applicable |
| (h) Point d'éclair | : | Non applicable |
| (i) Température d'auto-inflammation | : | Non applicable n'est pas auto-inflammable |
| (j) Température de décomposition | : | > 600 °C Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| (k) pH | : | 5,5 - 7,5 Concentration: 50 g/l à 20 °C |

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

- (l) Viscosité, cinématique : Non applicable
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:
357 g/l
à 25 °C
- (n) Coefficient de partage:
n-octanol/eau : Non applicable
- (o) Pression de vapeur : Non applicable
- (p) Densité et / ou densité
relative : env. 2,11 g/cm³
à 20 °C
- (q) Masse volumique
apparente : env. 1.500 kg/m³
- (q) Densité de vapeur
relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la
particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 3.
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Viscosité, dynamique : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

> 600 °C

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Se décompose par chauffage.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les matières combustibles (papier, laine, huile).
Tenir à l'écart des matières combustibles.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des substances combustibles.
Les mélanges avec les matières combustibles sont facilement inflammables et brûlent vivement, même sans apport d'air.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux
L'oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

sexe: mâle et femelle

Valeur: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 425

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Rat

sexe: mâle et femelle

Valeur: > 5.000 mg/kg

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

sexe: mâle et femelle

Valeur: > 0,527 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mortalité chez les rats n'a été observée pour la concentration maximum atteinte.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

donnée non disponible

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Espèce: Cornée bovine

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Classification: Non irritant

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: Ligne directrice 437 de l'OCDE pour les essais

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type de cellule: Cellules de mammifère

Résultat: négatif

Type de cellule: Fibroblastes de hamster chinois

Résultat: négatif

(f) Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

(g) Toxicité pour la reproduction:

Espèce: Rat - Wistar - mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: ≥ 1500 mg/kg Toxicité générale chez les parents: NOAEL:

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 jr

NOAEL

NOAEL ≥ 1.500 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 422 de l'OCDE pour les essais

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Espèce: *Poecilia reticulata* (Guppie)

Valeur: 1.378 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Espèce: Algues

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Valeur: > 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 240 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 490 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:1486

IMDG:1486

IATA:1486

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:NITRATE DE POTASSIUM

IMDG:POTASSIUM NITRATE

IATA:Potassium nitrate

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:5.1

IMDG: 5.1

IATA: 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

| Base | Valeur | Remarques |
|---|--------|--|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) | | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57). |
| RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs | | Contient des composés qui sont pas dans les listes suivantes |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

nitrate de potassium : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

Potassium nitrate

31263-100G

Version 1.4

Date de révision
23.11.2023
